

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération  
n° 2009.10. 91.B**

**Station d'épuration  
"Les Murailles" à  
Fléac - Marché de  
travaux "Réalisation  
des ouvrages de  
transfert des effluents  
vers la station  
d'épuration : appel  
d'offres restreint**

**LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
USÉES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" A FLEAC - MARCHE DE TRAVAUX "REALISATION  
DES OUVRAGES DE TRANSFERT DES EFFLUENTS VERS LA STATION D'EPURATION : APPEL  
D'OFFRES RESTREINT**

Par délibération n°59 du 28 février 2008, le conseil communautaire a approuvé le choix du groupement HECA (Mandataire) sis 23 route de Paris à Angoulême.- EGCA Bua, comme maître d'œuvre pour la construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration « Les Murailles » à FLEAC.

Vous venez de valider le projet définitif présenté par le maître d'œuvre avec un coût prévisionnel global des travaux de 6 310 433,68 € HT.

Il convient maintenant de lancer la procédure pour la réalisation des travaux de construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents vers la station d'épuration « Les Murailles ».

Cette consultation est divisée en lots avec tranches conditionnelles pour chacun des lots :

**Lot 1 : Travaux de canalisations de transfert :**

- Tranche ferme : Bassin versant (BV) Les Eaux Claires : 1670ml DN 400mm+ 2 forages dirigés sous la Charente DN 200 et 350mm
- Tranche conditionnelle n°1 : BV Fléac : 1420ml DN 160mm – délai maximum d'affermissement : 12 mois après notification du marché (tranche ferme)
- Tranche conditionnelle n°2 : BV La Couronne : 1600ml DN 250mm + 600ml DN 300mm + 2500ml DN 400mm – délai maximum d'affermissement : 24 mois après notification du marché (tranche ferme)
- Tranche conditionnelle n°3 : BV Linars : 370ml DN 90mm + 500ml DN 160mm + 1540ml DN 200mm – délai maximum d'affermissement : 36 mois après notification du marché (tranche ferme)
- Tranche conditionnelle n°4 : BV Nersac : 4000ml DN 160mm – délai maximum d'affermissement : 36 mois après notification du marché (tranche ferme)
  
- Option n°1 : 3<sup>ème</sup> forage dirigé sous la Charente DN 350mm (tranche ferme)
- Option n°2 : réseau gravitaire – rue du Martinet – Saint Michel (TC2) – 290ml DN 315mm et un déversoir d'orage

**Lot 2 : Transformation de stations d'épuration en postes de relevage, aménagement de postes de refoulement existants :**

- Tranche ferme : Bassin versant (BV) Les Eaux Claires : pose d'un nouveau ballon anti-bélier et raccordements hydrauliques
- Tranche conditionnelle n°1 : BV Fléac : poste de refoulement avec 2 pompes de 63m<sup>3</sup>/h à 22m HMT – démolition de la station d'épuration – délai maximum d'affermissement : 12 mois après notification du marché (tranche ferme)
- Tranche conditionnelle n°2 : BV La Couronne : poste de refoulement avec 2 pompes de 145m<sup>3</sup>/h à 25m HMT – démolition partielle de la station d'épuration – aménagement du bassin tampon – modification du Poste de Chantoiseau avec poste de refoulement avec 2 pompes de 250 m<sup>3</sup>/h à 12 m HMT – délai maximum d'affermissement : 24 mois après notification du marché (tranche ferme)

- Tranche conditionnelle n°3 : BV Linars : poste de refoulement avec 2 pompes de 88m3/h à 20m HMT – démolition de la station d'épuration – modification de postes existants pour passage du réseau en injection – délai maximum d'affermissement : 36 mois après notification du marché (tranche ferme)
- Tranche conditionnelle n°4 : BV Nersac : poste de refoulement avec 2 pompes de 50m3/h à 34m HMT - traitement anti H2S – démolition de la station d'épuration – délai maximum d'affermissement : 36 mois après notification du marché (tranche ferme)
- Option n°1 : optimisation du fonctionnement du poste des Eaux claires (tranche ferme)
- Option n°2 : pompe de secours sur le poste de La Couronne (TC2)
- Option n°3 : Clôture de l'ensemble de la parcelle du poste de relèvement La Couronne (TC 2)
- Option n°4 : Remplacement des pompes du bassin tampon existant (TC 2)
- Option n°5 : Débitmètre dans un regard sur le refoulement de Trois Palis (TC 3)

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres restreint, lancé en application des articles 33, 60 à 64 et 72 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 septembre 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** les dépenses au budget annexe assainissement – article 2313 – opération 200801 - AP/CP n°1

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  <b>14 octobre 2009</b>	<u>Affiché le :</u>  <b>14 octobre 2009</b>